



Le 11 juin 2015

RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX : ANALYSE DES TAUX DE PRIMES

Chaque année, le Syndicat se réunit avec Postes Canada, la Great West Life et la Sun Life pour examiner les taux de primes du régime de soins médicaux complémentaire, du régime de soins dentaires et du régime d'assurance-invalidité de longue durée. Dans le cadre de ces réunions, nous recevons des présentations sur le coût et l'utilisation des régimes.

Du bon et du mauvais

Les coûts du régime de soins médicaux complémentaire et du régime de soins dentaires demeurent relativement stables. Par conséquent, les primes de ces deux régimes demeureront inchangées, tant pour les membres de l'unité des FFRS que de l'unité de l'exploitation postale urbaine (EPU). De plus, à compter du 1^{er} juillet, les membres retraités de l'EPU qui ont choisi l'option « B » obtiendront une réduction de leurs primes. Elles passeront de 5,10 \$ à 2,55 \$ pour la protection individuelle, et de 9,44 \$ à 4,72 \$ pour la protection familiale.

Régime d'assurance-invalidité de longue durée (ILD)

Par contre, à compter du 1^{er} août prochain, la prime du régime d'assurance-ILD versée par les membres de l'unité de l'EPU augmentera de 10 %. La prime qui, en ce moment, est de 1,40 \$ par 1 000 \$ de salaire assuré, passera à 1,62 \$ par 1 000 \$ de salaire assuré dès le 1^{er} août.

Raisons de l'augmentation

Le Syndicat s'attendait pourtant à ce que la prime du régime d'assurance-ILD diminue ou demeure inchangée, étant donné que le programme d'assurance-invalidité de courte durée (PAICD) a fait passer de 13 à 30 semaines la période donnant droit au régime de longue durée. Les données fournies par la Sun Life aident à expliquer cette augmentation.

D'abord, l'âge moyen des participantes et participants au régime est passé de 47,5 ans en 2007 à 48,7 ans en 2014. L'âge des membres est un facteur, puisque les travailleuses et travailleurs plus âgés qui prennent un congé d'invalidité de longue durée risquent d'être absents pendant plus

longtemps. Bien que le nombre de participantes et participants au régime ait diminué, passant de 51 700 en 2007 à 42 400 en 2014, le taux d'incidence de blessures chez les membres du Syndicat est le plus élevé **de toute l'histoire du régime**. En 2014, ce taux était de 25,3 par 1 000 participants au régime, contre 16,1 en 2007 et 18,4, en 2013. En 2014, 1 073 demandes de prestations ont été approuvées. Jamais le nombre de nouvelles demandes au cours d'une même année n'a été aussi élevé.

Notre travail devient plus difficile

Puisque les blessures musculosquelettiques sont à l'origine de la plupart des demandes de prestations du régime d'assurance-ILD, nous croyons que l'augmentation importante du nombre de demandes s'explique par le fait que notre travail est devenu plus difficile, et la charge de travail, plus lourde. Les niveaux de stress que nous vivons au travail entraînent une plus grande usure du corps. Il faut discuter de ce problème avec l'employeur à tous les paliers du Syndicat et encourager les membres à travailler à un rythme sécuritaire et non pas à pas se sentir contraints de travailler plus fort ou plus vite.

Les revendications que nous présenterons lors des prochaines négociations devraient s'attaquer à ce problème. Ce n'est pas uniquement une affaire de coûts, mais de notre qualité de vie, maintenant et pendant notre retraite.

Solidarité,

Cathy Kennedy
Permanente syndicale nationale